

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Les registres d'inscription pour la **session 2020** aux **examens professionnels pour l'avancement aux grades** ci-dessous désignés, seront **ouverts à partir du mardi 10 septembre 2019 (12h) et jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 (17h)** :

- **secrétaire administratif de classe supérieure** de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
 - **secrétaire administratif de classe exceptionnelle** de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
 - **examen professionnel d'APAE**
- **MODALITES D'INSCRIPTION : ATTENTION NOUVELLE APPLICATION « CYCLADES » pour ces examens professionnels.**

Les inscriptions se font uniquement par internet via l'application CYCLADES.

ATTENTION : une adresse mail personnelle et un mot de passe sont indispensables pour pouvoir se connecter dans CYCLADES.

Les candidats doivent :

- 1 – Créer un compte utilisateur (cette opération est obligatoire pour pouvoir s'inscrire ultérieurement)
- 2 – Valider leur compte (suite à la demande de création de compte, ils vont recevoir un mail : ils auront 48 heures pour activer leur compte, sinon les informations seront perdues).
- 3 – S'inscrire (opération possible uniquement si le compte utilisateur est créé et validé), il est possible de faire plusieurs inscriptions avec un seul compte.

Plus aucun document « papier » (récapitulatif d'inscription, convocation, relevé de notes...) ne sera envoyé aux candidats par voie postale. Les candidats seront informés par mail (adresse mail utilisée lors de la création du compte) quand des informations nouvelles ou des documents seront à consulter ou à imprimer dans leur compte CYCLADES.

Le récapitulatif d'inscription et la liste des pièces justificatives à fournir seront édités par les candidats, via l'application CYCLADES. De même pour les convocations aux épreuves et les relevés de notes.

- **DATES D'INSCRIPTION :**

L'inscription se fait par internet du **mardi 10 septembre 2019 à partir de 12 heures au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures**, heure de Paris. En cas d'impossibilité de vous inscrire par internet, vous pourrez, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe des **arrêtés ministériels d'ouverture des examens professionnels en date du 9 juillet 2019 publiés au J.O. du 20 juillet 2019**, obtenir un dossier imprimé d'inscription. La demande devra être adressée obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au Rectorat bureau DEC 1, 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON CEDEX et suffisamment tôt pour tenir compte des délais de retour. Le dossier devra être renvoyé par voie postale et en recommandé simple au même service **au plus tard le jeudi 10 octobre 2019 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Les pièces justificatives pour l'examen professionnel d'APAE sont obligatoirement déposées dans votre compte CYCLADES. Aucun envoi postal n'est nécessaire en plus du dépôt dans CYCLADES.

Le dossier **RAEP** pour l'examen professionnel de secrétaire administratif de **classe exceptionnelle** devra être retourné par voie postale en recommandé simple en **4 exemplaires** au Rectorat – Bureau DEC 1 – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON CEDEX, au plus tard le **vendredi 15 novembre 2019** (cachet de la poste faisant foi).

Calendriers – informations, inscriptions et téléchargement du dossier RAEP à l'adresse suivante :

Recrutement des personnels administratifs : <http://education.gouv.fr/siac3>

La date des épreuves d'admissibilité des examens professionnels n'est pas fixée à ce jour.

Le nombre de postes offerts à ces recrutements fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

